



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-231 ter**

**Publié le 14 juin 2022**

## **SOMMAIRE**

### **DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD**

Décision n°1181/2022 en date du 14 Juin 2022 – Portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage de Boulogne-Calais



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est-mer du Nord**

Service de la Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Le Havre, le 14 juin 2022

**DÉCISION n° 1181 / 2022**

**Portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote  
à la station de pilotage de Boulogne-Calais**

**Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord,**

- VU** le code des transports ;
- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 relatif aux conditions d'aptitude médicale aux fonctions de pilote et de capitaine pilote, de pilote hauturier et de patron pilote ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 226 / 2021 modifié du 21 décembre 2021 portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne-Calais ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2021 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, Directeur interrégional de la Mer Manche Est - Mer du Nord ;
- VU** la décision n° 1680 /2021 du 22 novembre 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** la demande du président du syndicat professionnel des pilotes de la station de Boulogne-Calais en date du 21 février 2022 ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

## DÉCIDE :

### Article 1 :

Un concours pour le recrutement d'un pilote au sein de la station de pilotage de Boulogne-Calais est ouvert en octobre 2022.

### Article 2 :

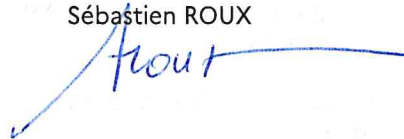
Le concours débutera le lundi 03 octobre 2022.

### Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par subdélégation,

L'adjoint au directeur interrégional  
de la mer Manche Est - Mer du Nord  
Sébastien ROUX



### Copies :

Station de pilotage de Boulogne-Calais  
Préfecture de région / SGAR Hauts-de-France  
Société d'Exploitation des Ports du Déroit  
Conseil Régional Hauts-de-France  
DDTM 62 / DML  
DGITM/DTFFP/SDP/P3  
Dossier SRAEM